

**PROCEDURE A SUIVRE**

- Remplir et signer le formulaire en annexe: seul ce formulaire sera pris en considération pour la conversion des actions privilégiées
- Le document doit obligatoirement être signé par le titulaire du registre
- En cas de conversion en actions ordinaires sous forme dématérialisée à livrer sur différents comptes-titres, un formulaire devra être fourni par compte titres
- En cas de démembrement (déjà existant) de la propriété des actions (p.ex. nue-propriété – usufruit; mise en gage etc.) toutes les parties concernées devront signer le formulaire
- Le formulaire doit obligatoirement être envoyé par courrier recommandé (cachet de la poste faisant foi pour la date de conversion) avec une copie de votre carte d'identité/les pouvoirs de représentation de votre société.
- Adresse:  
Cofinimmo  
A l'attn. de Mme Christel Bultinck  
boulevard de la Woluwe 58  
1200 Bruxelles  
[shareholders@cofinimmo.be](mailto:shareholders@cofinimmo.be)  
T: 00 32 (0) 2 777 08 81  
F: 00 32 (0) 2 373 94 20
- Tout formulaire avec une date postérieure à la période de conversion sera pris en considération pour la prochaine période de conversion
- Le formulaire est également à votre disposition sur notre site web [www.cofinimmo.com](http://www.cofinimmo.com) et pourra être demandé gratuitement à l'adresse susmentionnée
- Les périodes de conversion en 2009 sont:
  - vendredi 01/05/2009 → dimanche 10/05/2009
  - dimanche 21/06/2009 → mardi 30/06/2009
  - lundi 21/09/2009 → mercredi 30/09/2009
  - mardi 22/12/2009 → jeudi 31/12/2009

Comme précisé dans la lettre d'accompagnement, la procédure de conversion requiert l'intervention de plusieurs partenaires et la livraison des actions ordinaires sous forme dématérialisée ou sous forme d'inscription dans les registres nominatifs peut prendre deux à trois semaines. Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements ([shareholders@cofinimmo.be](mailto:shareholders@cofinimmo.be) – 02/777.08.81).

- En cas de conversion en actions ordinaires sous forme nominative nous vous fournirons une copie de votre registre (à l'adresse indiqué sur le formulaire susmentionné).
- En cas de conversion sous forme dématérialisée, veuillez prendre contact avec votre institution financière.